

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2019

Conseil municipal du jeudi 21 février 2019

Sommaire

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Contexte macro-économique
2. Principales dispositions budgétaires de la loi de finances 2019 relatives aux collectivités locales

II. SITUATION DE LA COMMUNE

1. Le budget de fonctionnement
 - a) Les dépenses de fonctionnement
 - b) Les recettes de fonctionnement
2. Le budget d'investissement
 - a) Les dépenses d'investissement
 - b) Les recettes d'investissement

Annexes

1. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
2. Principales évolutions et caractéristiques de l'endettement de la commune

Introduction

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit désormais faire l'objet d'une délibération de la part du Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Pour notre Collectivité Territoriale, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force et conviction la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les projets et les politiques publiques qui vont être mis en place.

Le vote du budget primitif est prévu le 28 mars 2019.

I – Contexte économique et social

1 – Contexte macro économique

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. La croissance pour l'exercice 2018 ne devrait pas dépasser les 1,5 % en moyenne sur l'année.

Cependant, un rebond temporaire de la croissance est attendu en 2019. En effet, les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

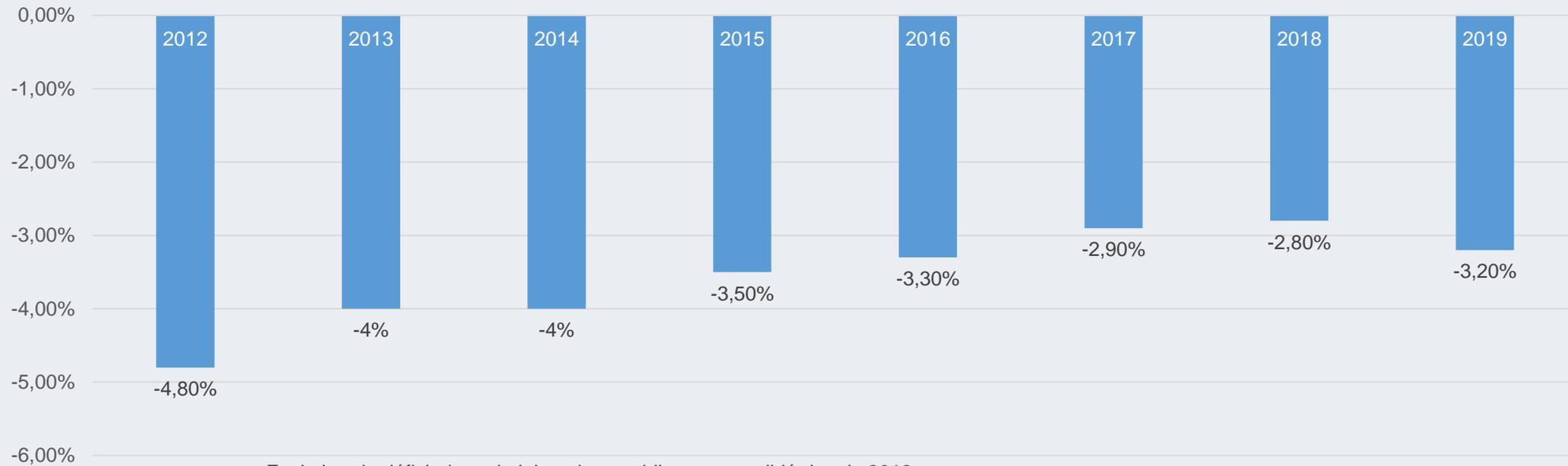
Sous l'impact des réformes structurelles favorables à la création d'emplois, le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon les dernières estimations.

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française a été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté pour atteindre 2,2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française a largement dépassée celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018.

La suspension durant toute l'année 2019 des hausses des taxes sur les carburants, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation 2019. L'inflation est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017.

Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France.

Enfin, les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.



Evolution du déficit des administrations publiques consolidé depuis 2012

- Le niveau de l'endettement du pays a atteint 2 322,3 Md€ fin 2018.
- La dette publique va atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % du PIB en 2020.
- La loi de finances 2019 prévoit un déficit au dessus de la barre des 3 %. En effet, le gouvernement a dû renoncer aux recettes attendues sur la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie.

2 – Les dispositions de la loi de finances 2019 relatives aux collectivités locales

L'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être stable. La DGF est fixée à 26,9 milliards en 2019 ; elle est maintenue par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

La dotation globale de fonctionnement :

Pour mémoire, l'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population.

Désormais, une contractualisation entre l'Etat et les 340 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont les plus importantes est mise en place.

Elles vont être soumises à un objectif d'évolution maximum des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %.

En ce qui concerne notre collectivité, la dotation perçue par la commune a été en 2018 de 2 758 163 €, elle devrait être de 2 757 490 € en 2019 soit une baisse de 0,02%.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards dans la loi de finances 2019 réparties comme suit :

- Dotation politique de la ville (DPV) : elle se stabilise à 150 millions d'euros en 2019.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1046 millions d'euros en 2019.
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : elle s'élève à 570 millions d'euros pour 2019, contre 615 millions d'euros dans la LFI 2018.

En ce qui concerne notre collectivité, la DSIL perçue par la commune a été en 2018 de 166 165,49 €, elle devrait être de 493 490,43 € en 2019.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

La DSU a pour objectif d'aider financièrement les communes de plus de 10 000 habitants, classées en fonction d'un indice calculé à partir du potentiel financier, du revenu par habitant, du nombre de logements sociaux et du nombre de personnes recevant l'aide au logement. Cet indice permet de classer les communes par rang. L'abondement de la DSU voté en loi de finances 2019, s'élève à 90 millions d'euros par rapport à l'année 2018. Cet abondement devrait se traduire par une hausse d'environ 2,83% de la DSU perçue par la ville, proche de 2 600 800 €.

Pour mémoire, en 2018, la DSU était de 2 529 120 €.

Le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) :

Le montant du fonds, reste inchangé à 330 millions d'euros en 2019. Le montant du FSRIF perçu par la commune en 2018 était de 1 809 195 €, il est estimé en 2019 à 1 883 486 € soit une augmentation de 4,11 %.

Fiscalité locale :

Depuis la LFI 2018, la revalorisation des valeurs locatives n'est plus fonction de l'inflation prévisionnelle mais de l'inflation constatée.

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2%.

Pour mémoire, le taux de revalorisation était de 1,24 % en 2018 et 0,4 % en 2017.

Pour mémoire, il est instauré depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouveau dégrèvement, qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, a permis à environ 80% des foyers (sur le plan national) d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Les 20% de contribuables restants continueront de s'acquitter de leur taxe d'habitation.

Les objectifs affichés de la réforme tendent à revaloriser le pouvoir d'achat des ménages des classes moyennes. Elle a également pour objectif de limiter les écarts de cotisations de la taxe d'habitation sur les différents territoires en assurant à des ménages dont les revenus seraient identiques, un traitement harmonisé au regard de la taxe d'habitation, gommant ainsi les effets taux et écarts des valeurs locatives selon le lieu de résidences.

Le dégrèvement pris en charge par l'Etat prendra comme référence la situation 2017 avec les éléments suivants :

- Les taux d'imposition communal, taxe spéciale d'équipement,
- Les politiques d'abattements de taxe d'habitation communales.

Une grande loi sur la réforme de la fiscalité locale devrait intervenir au cours de l'exercice avec comme annonce principale une suppression totale de la taxe d'habitation.

Les grands principes du nouveau dispositif :



Situation future pour les 80% de contribuables dégrévés :

Le contribuable n'acquitte plus de TH

La réforme est neutre du point de vue de la collectivité : L'Etat prend en charge la cotisation qui aurait dû être acquittée par le contribuable en l'absence de dégrèvement



La prise en charge de l'Etat correspond à une réduction de la cotisation des contribuables de 30% en 2018, puis 65% en 2019 et 100% à compter de 2020.

II – Situation de la commune

1. - Le budget de fonctionnement

a) – Les dépenses

Dans le cadre du budget 2019, notre commune va continuer de s'inscrire dans le prolongement de la méthode adoptée depuis le début du mandat municipal. Une gestion rigoureuse des deniers publics tout en maintenant un service public de qualité au service des Ignymontains. Cette gestion va permettre de préserver l'autofinancement de notre commune et de facto, de maintenir sa capacité à investir pour le développement de notre ville.

Les dépenses de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 29 295 000 €.

La rentrée 2019 sera marquée par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire de 14 classes et d'un gymnase dans le quartier de la gare. Le projet de notre commune est de créer une nouvelle entrée de ville en mettant en place une pluralité de fonctions : équipements publics, commerces, logements, crèche.

Notre Municipalité va poursuivre son accompagnement de la jeunesse avec l'extension de notre espace numérique qui rencontre déjà un franc succès avec ses nombreux ateliers. Notre commune qui met au cœur du développement éducatif le numérique va mettre en place un salon du numérique ayant pour objet de faire découvrir les métiers porteurs et qui recrutent autour du numérique. Le salon sera aussi un évènement autour du jeu, le monde du e-sport, la réalité virtuelle, l'impression 3D, avec de multiples ateliers pour tous les âges pour découvrir cet univers.

Le service jeunesse va poursuivre son action de formation avec le maintien du dispositif BAFA citoyen, dont vont encore bénéficier une douzaine de jeunes Ignymontains.

Dans le cadre du développement de notre politique du mieux vivre-ensemble, la commune va poursuivre son programme d'accès à un jardin pour tous, avec la création de nouveaux jardins familiaux à disposition des Ignymontains à un tarif raisonné et raisonnable. Notre ville ambitionne de conquérir rapidement une 2^{ème} fleur, nous allons donc continuer notre plan de fleurissement. Après avoir acquis deux véhicules électriques en 2018, la ville va continuer d'opérer la mutation de son parc automobile par l'acquisition de nouveaux véhicules propres.

Dans le cadre de son Agenda 21, notre commune souhaite continuer de promouvoir le Développement Durable. Sera ainsi mise en place une aide à l'achat d'un arbre pour les particuliers. La subvention s'adresse aux personnes qui résident sur le territoire de Montigny-lès-Cormeilles au titre de leur résidence principale dans la limite d'un arbre par an et par foyer.

Un autre dispositif va être mis en place pour poursuivre notre volonté d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. La municipalité souhaite soutenir financièrement les copropriétés privées possédant des espaces verts ou/et des parkings en propriétés privées et qui désirent les embellir ou les fleurir. La subvention s'adresse aux copropriétés privées du territoire de Montigny-lès-Cormeilles dans la limite d'une subvention par copropriété.

Pour la deuxième année consécutive, la commune propose un service de location de vélos classiques et de vélos à assistance électrique. Les vélos sont mixtes et adaptés aux usages du quotidien. Les usagers peuvent louer un vélo pour une période de un, trois, six ou douze mois renouvelables.

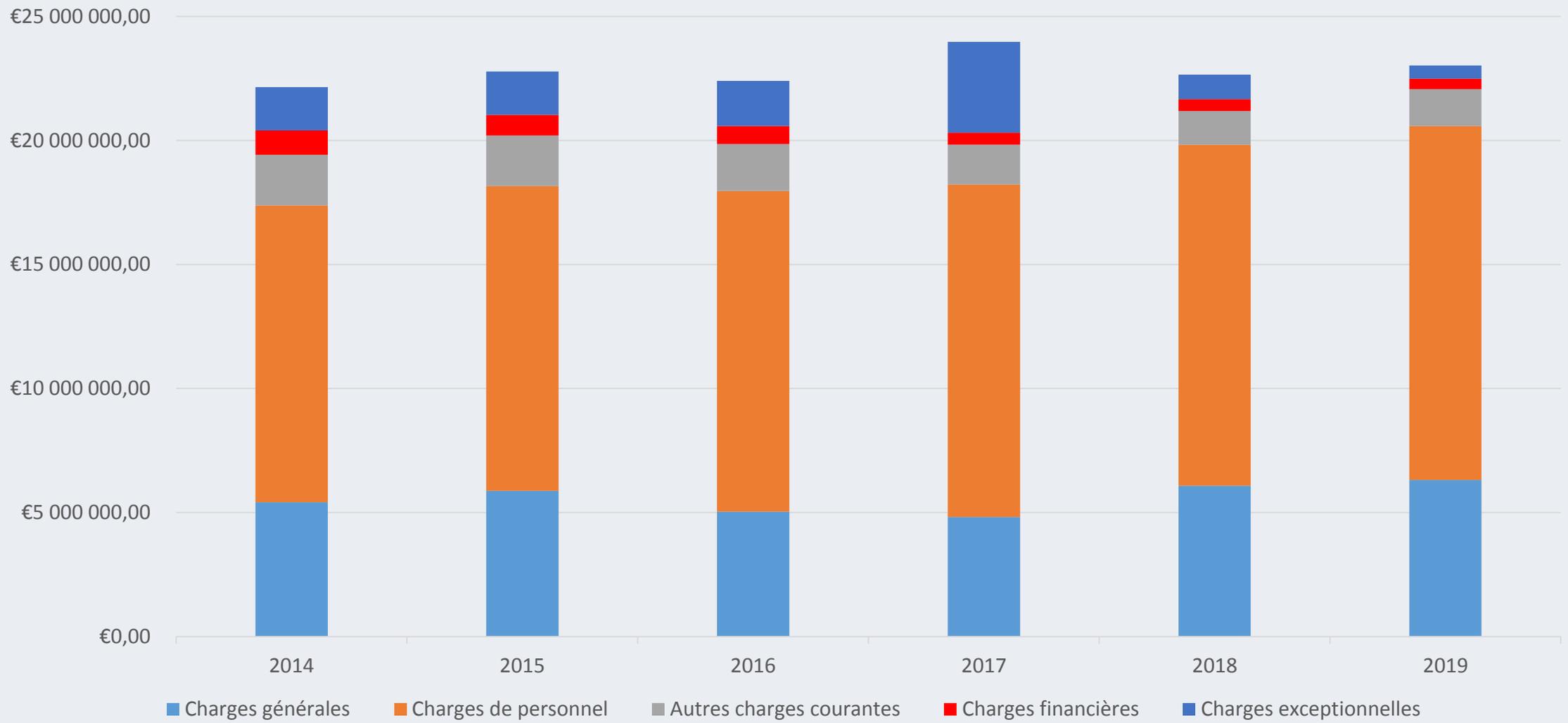
En matière de sécurité, la ville va poursuivre le renforcement de sa police municipale avec le recrutement de 2 nouveaux policiers municipaux. La commune va continuer de s'inscrire dans le dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération avec les brigades de soirée et de nuit.

La culture sera toujours au cœur de notre action municipale avec une programmation hétérogène pour offrir aux amateurs de spectacles vivants un programme de qualité et accessible à tous. Cette année encore des artistes de renommée nationale viendront jouer à Montigny avec une volonté toujours affichée de favoriser l'accès de tous à la culture et aux spectacles en affichant une politique tarifaire équitable.

L'équipe municipale va continuer d'accompagner le tissu associatif en maintenant le niveau des subventions allouées. La ville versera en 2019 un total de subventions qui s'élèvera à peu près à 400 000 € pour les associations. Une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles sera également versée.

Enfin, la masse salariale reste un des axes primaires de notre budget : cette dernière est estimée pour l'exercice 2019 à 14 265 184 €. Le pilotage de la masse salariale reste fidèle à la doctrine des exercices précédents (remplacement non systématique de départs à la retraite, rationalisation des heures supplémentaires, mutualisation des services).

Il convient de rappeler qu'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique n'est malheureusement pas à l'ordre du jour pour l'année 2019. Notre commune va continuer de s'inscrire dans une politique active de formation du personnel communal pour continuer de garantir un service toujours plus qualitatif à nos usagers.



1. - Le budget de fonctionnement

b) – Les recettes

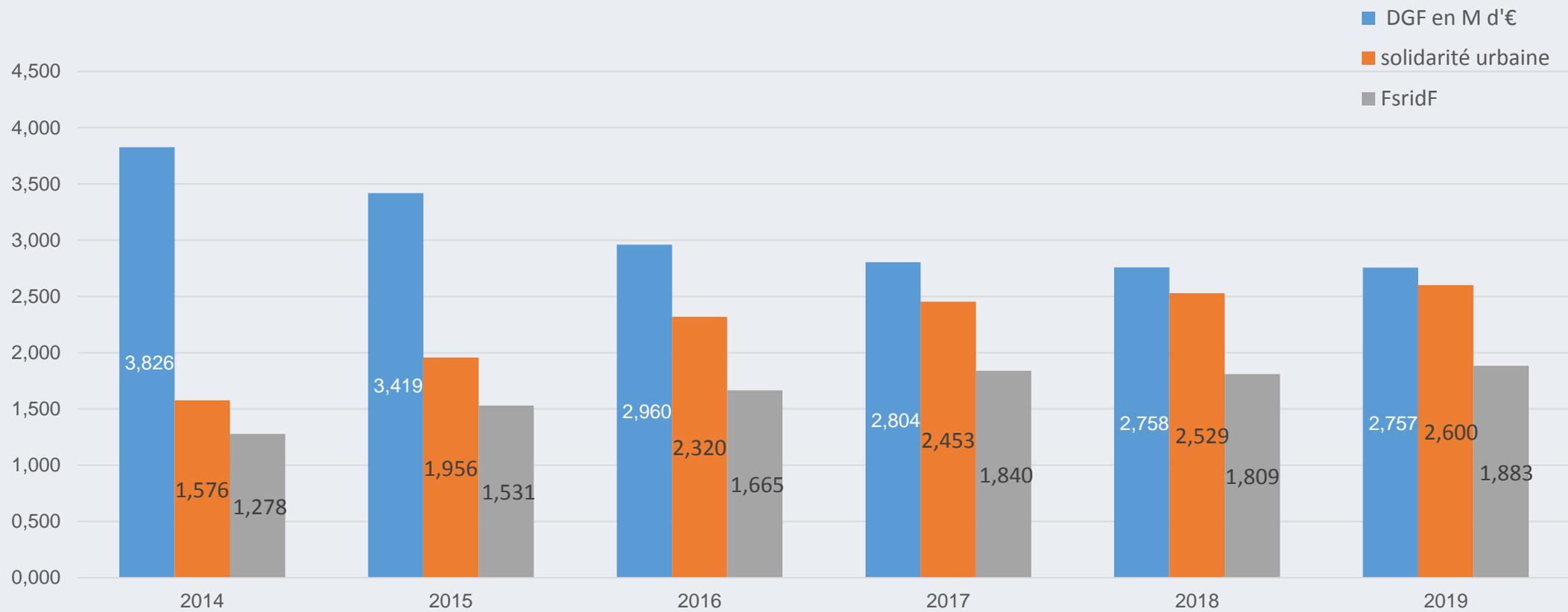
Pour rappel, la loi de finances initiale 2019 va une nouvelle fois marquer une pause dans la baisse des dotations.

En ce qui concerne la fiscalité locale, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 2,2% pour l'année 2019, conformément à l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,20 % et 0,4 % en 2017.

Pour la 10^{ème} année consécutive, notre majorité a acté que les taux de fiscalité des Ignymontains n'augmenteront pas au cours de l'année 2019.

	Taux Ignymontains	Taux moyen pour les communes de même strate	Taux moyen communaux au niveau national	Taux moyen communaux au niveau départemental	Produit fiscal reçu en 2018
Taxe d'habitation	17,00 %	20,25 %	24,47 %	22,87 %	5 120 740 €
Taxe foncière	18,99 %	24,71 %	21,00 %	21,87 %	4 915 182 €
Taxe foncière non bâti	124,44 %	60,20 %	49,46 %	67,10 %	33 848 €



Droits de mutation

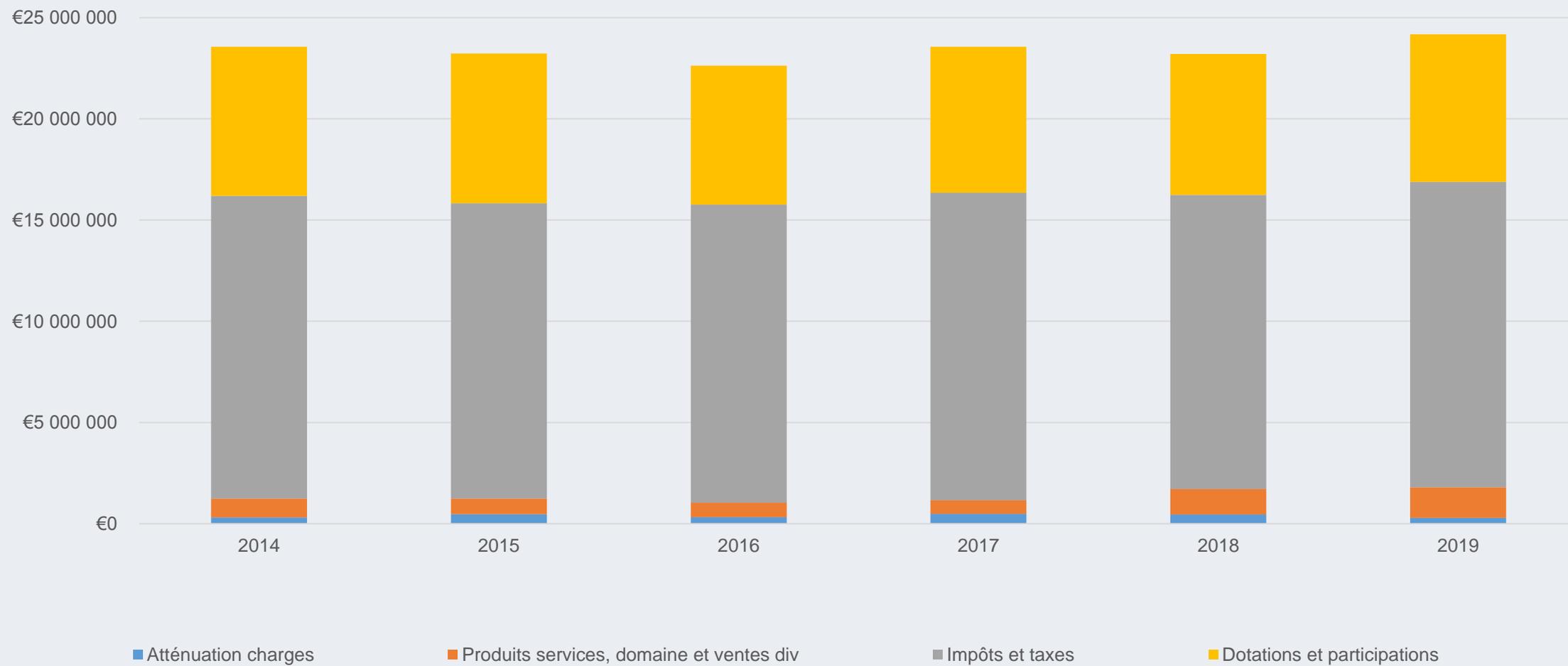


L'attribution de compensation (A.C) versée par la communauté d'agglomération Val Parisis a été définie à 1 427 610 € contre 1 108 457 € pour l'exercice 2019. L'augmentation de notre A.C n'est due qu'à la restitution de notre voirie valorisée à 319 153 €.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire sera de 398 548 €. Pour mémoire en 2018 cette dernière était de 432 661 €, soit une baisse de 7,88 %. La DSC est répartie de la façon suivante :

- La population pour 50 % soit 179 609 €,
- Le potentiel financier pour 20 % soit 78 067 €,
- Le nombre de logements sociaux pour 20 % soit 96 097 €
- Le revenu moyen par habitant pour 10 % soit 44 775 €.

Enfin, les produits des services et de gestion courante ne feront pas l'objet d'une augmentation au cours de l'exercice 2019.



2. - Le budget d'investissement

a) – Les dépenses

Dans un contexte budgétaire contraint, le volume de la section d'investissement pour 2019 devrait être d'environ 13 000 000 €.

2019 :

- Accessibilité des bâtiments : 190 000 €
- Travaux dans les bâtiments : 460 000 €
- Voiries : 1 731 000 €
- Aire de jeux : 180 500 €
- Travaux - espaces verts : 310 000 €
- Travaux - amélioration dans les écoles : 820 000 €
- Construction école de la gare : 6 500 000 €
- Travaux - équipements sportifs : 1 049 000 €
- PPRN : 200 000 €

2020 :

- Accessibilité des bâtiments : 275 000 €
- Finalisation de la rénovation de Léonard de Vinci : 700 000 €
- Voiries : 1 500 000 €
- Aménagement des parkings et d'une promenade au bois des Feuillantines : 500 000 €
- Poursuite de la réhabilitation des bâtiments communaux (Ecoles, sports et administration) : 1 200 000 €

2. - Le budget d'investissement

b) – Les recettes

La réalisation des actions en section d'investissement reste toujours subordonnée à une recherche active de subventions afin de garantir au mieux la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement. Pour l'exercice 2019, la ville devrait percevoir près de 2 676 000 € qui proviennent principalement de la région et du département.

Le montant à percevoir au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2019 devrait être de 1 000 000 €, en 2018, la ville a perçu 910 875 €. Pour mémoire, le taux applicable du FCTVA est de 16,404 %.

Enfin, la taxe d'aménagement perçue en 2018 a été de 305 501 € et le produit des amendes de police est de 21 637 €.

Annexes

Annexe 1 - Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Concernant les dépenses de personnel, une partie spécifique du rapport d'orientation budgétaire doit y être dédiée conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le pilotage de la masse salariale reste un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics tout en permettant le maintien de services publics de qualité et un niveau d'investissement significatif au service des usagers et plus largement sur le territoire communal dans son ensemble.

1. – Structure des effectifs

1.1 – Structure globale

	2018	2019
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	244	246
Agents non titulaires permanents	94	127
Agents non titulaires non permanents	77	58
Total : tous statuts confondus	415	431

1. – Structure des effectifs

1.2 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de notre collectivité.

Filières	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	48	18	66
Technique	108	30	138
Culturelle	9	11	20
Sportive	2	1	3
Sociale	39	33	72
Medico-sociale	0	0	0
Police municipale/ASVP	13	0	13
Animation	27	34	61
Total	246	127	373

2. – Charges du personnel

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, les charges de personnel (012) sont estimées à 14 265 184,30 €.

	2019
Traitements indiciaires	8 419 392,55€
Régimes indemnitaires	1 802 460,75€
Bonifications indiciaires	365 920,00€
Autres charges	3 677 411,00€

Le coût des heures supplémentaires 2019 est estimé à 73 000€

Annexe 2 : Principales évolutions et caractéristiques de l'endettement de la commune

Une réflexion constante est menée en terme de gestion active de la dette pour optimiser un maximum notre encours. Notre renégociation de dette opérée en début d'année 2018 nous a permis d'emprunter sans impacter le montant de l'annuité.

Pour mémoire, le montant de la dette par habitant s'élève à 981,02 € par habitant et à 1058,32 € pour les communes de même strate.

Il convient de souligner également que le profil de la dette de notre commune est selon la charte de bonne conduite dite charte Gissler classé 1A.

La présente classification 1 correspond au risque sous-jacent (Indices en zone euro) et la classification A correspond au risque de structure (Taux fixe ou taux variable simple ou échange de taux fixe contre taux variable). Il s'agit de facto d'une dette ne présentant aucun risque.

Structure de la dette au 31 décembre 2018

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	21	20 676 013,63 €	2,08 %

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 732 552,88 €	95,44 %	2,15 %
Variable	387 599,15 €	1,87 %	0,00 %
Livret A	555 861,60 €	2,69%	1,37 %
Ensemble des risques	20 676 013,63 €	100,00 %	2,08 %

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	11 276 873,63 €	54,54 %	
Caisse d'Epargne	7 608 773,01 €	36,80 %	
Crédit agricole	635 140,42 €	3,07 %	
Autres prêteurs	1 155 861,60 €	5,59 %	
Ensemble des prêteurs	20 676 013,63 €	100,00 %	

1. – Encours de la dette au 1^{er} janvier 2019



2. – L'annuité de la dette

